





Le Fonds vert pour le climat

Liane Schalatek, Heinrich Böll Stiftung North America, Smita Nakhooda et Charlene Watson, ODI Fondamentaux 1 1 climatique

NOVEMBRE 2016

e Fonds Vert pour le Climat (GFC), dernier fonds en date à faire son entrée dans l'architecture multilatérale du financement climatique est totalement opérationnel depuis 2015. Depuis sa création, il a autorisé 1170 millions US\$ pour 27 projets. Une réunion du Comité d'administration finale est prévue pour décembre 2016, où le Fonds espère faire de nouveaux progrès vers son objectif d'approbation de 2500 millions US\$ à la fin de cette année. Le Fonds vert pour le climat est une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC. Le Fonds vert est une institution juridiquement indépendante hébergée par la Corée du Sud, dotée de son propre secrétariat et administrée fiduciairement par la Banque Mondiale de manière temporaire. Il rend compte à, et fonctionne sous, la direction de la COP (CCNUCC). Les 24 membres du Comité du Fonds vert, avec un nombre égal de pays développés et de pays en développement, s'efforce avec l'aide du secrétariat de mettre le Fonds en service depuis leur première réunion en août 2012. Cette année, le Fonds vert a porté son attention sur le traitement des lacunes des politiques et cadres essentiels pour recevoir, gérer, programmer et décaisser des financements ainsi que mesurer et comptabiliser ses résultats et impacts. À la mi-octobre, il a également accrédité un total de 41 organismes d'exécution. Le processus initial de mobilisation des ressources qui a commencé en juin 2014, a soulevé 10,3 milliards US\$ de la part de 43 pays contributeurs (y compris de huit pays en développement), ainsi que d'une poignée de régions et de villes. Au mois d'octobre 2016, ce sont 9,9 milliards US\$ de financement engagés qui ont été formalisés grâce à des accords de contribution. En amont de la COP 22 de Marrakech, cette note des Fondamentaux du Financement Climatique propose une vue d'ensemble de la mise en service et des fonctions du Fonds. Bien que le rôle du Fonds dans le régime climatique post-2020 en tant que canal de financement majeur en vertu de la Convention a été confirmée, l'ampleur de sa dotation en ressources reste à clarifier post-Paris. Les éditions précédentes des Fondamentaux du Financement Climatique donnent le détail des phases de conception et d'opérationnalisation du Fonds.

Introduction

Lors de ses trois premières réunions du Comité d'administration en mars, juin et octobre 2016, le Comité du Fonds vert a pris des décisions importantes, y compris sur les 19 projets et programmes pour un montant de 1002 millions US\$ en financement du Fonds vert, afin de progresser vers une pleine opérationnalisation et une montée en puissance rapide des décaissements par la Fonds vert. Une dernière réunion est prévue en décembre 2016 à Samoa. Le Fonds vert offre actuellement des subventions, des prêts concessionnels, investissements en actions et cautionnements en utilisant les capacités de gestion financière et d'organisation des partenaires qui travailleront comme organismes de mise en œuvre ou d'intermédiaires. Les critères provisoires pour l'accréditation des agences d'exécution et d'intermédiation du Fonds vert ont été définies en 2014, permettant une approche graduelle « d'effort proportionnel à l'usage" et en tenant compte de principes et normes comparables des organismes déjà accrédités auprès d'autres institutions financières. Ceuxci sont en cours d'examen. Les contributions au Fonds sont acceptées uniquement sous forme de subventions, de prêts

concessionnels et payés en capital. affectation GCF équilibrera le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation, et le soutien anneau de clôture pour les besoins urgents des pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires (PEID) et les pays africains et pour les acteurs locaux du secteur privé en développement.

En tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention en vertu de l'article 11, un rôle confirmé dans l'accord de Paris, le Fonds vert est « responsable devant, et fonctionne sous, la direction de la COP ». Il a pour mandat d'adopter une approche axée sur les pays, un principe qui est censé guider toutes les décisions d'investissement du Fonds vert. Il est également destiné à canaliser « une part importante de nouveaux financements multilatéraux pour l'adaptation ». Un total de 10,3 milliards US\$ a été promis au Fonds au cours de son processus initial de mobilisation des ressources par 43 pays contributeurs, avec 9,9 milliards US\$ déjà formalisés par des accords de contribution signés. Huit pays en développement sont parmi les contributeurs au Fonds, y compris la Corée, pays d'accueil, ainsi que le Mexique, le Pérou, la Colombie, le Panama, la Mongolie et l'Indonésie. A l'exception de la France

et du Canada, la plupart des contributions sont des subventions. Le Fonds vert est déjà le plus grand fonds multilatéral sur le climat, et pourrait canaliser de plus grandes sommes de financement encore au fil du temps.

Finaliser le processus opérationnel du Fonds vert pour le climat

L'instrument directif du Fonds Vert donne un cadre et des directions générales, mais laisse au Comité beaucoup de marges de manœuvre sur comment mettre en place le Fonds. En revanche, cette marge de manœuvre discrétionnaire donne aux membres du Comité la responsabilité de prendre des décisions qui garantissent l'ambition du Fonds et lui permettent d'atteindre son objectif premier : « dans le contexte du développement durable... favoriser un changement de paradigme vers des trajectoires de développement bas-carbone et résilient ».

En tant que quatrième co-présidents du Fonds vert en 2016, Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et Ewen McDonald (Australie) dans leur deuxième mandat d'un an, se concentrent sur la définition d'un cadre stratégique pour le futur développement du fonds. Dans le même temps ils redoublent en puissance pour l'approbation du Comité sur des projets dans le but d'atteindre l'objectif du Comité d'obtenir 2500 millions US\$ d'ici la fin de l'année 2016.

En 2016, le processus se poursuit reflétant de manière inégale les différences persistantes entre les pays développés et en développement, mais aussi de plus en plus entre les membres du Comité et du Secrétariat, sur les buts et les meilleures procédures opérationnelles pour le Fonds (voir le CFF11 de 2011 a 2015 pour plus de détails). En 2016, le Comité et le Secrétariat c'est concentré sur une complète opérationnalisation du fonds et une augmentation rapide du décaissement des fonds, ainsi qu'en comblant les lacunes de politique générale et un examen et amélioration des processus existants. Ci-dessous, nous résumons les principales décisions prises en 2016.

Une vision stratégique: le Comité du Fonds vert a engagé un processus discussion sur la nécessité d'élaborer une vision stratégique pour le Fonds vert, et a mis en place dans ce but un comité du Comité en 2015. Après plusieurs projets, et notamment des discussions approfondies dans un cadre informel lors d'une réunion du Comité à Cape Town en Afrique du Sud, en février 2016, le Comité a approuvé le plan stratégique du Fonds vert lors de sa 12éme réunion en mars dernier. Ce document est considéré comme évolutif avec un plan d'action axé sur le traitement des lacunes des politiques et une augmentation de la programmation des ressources du Fonds pour des projets avec un plus haut niveau d'ambition jusqu'en 2018, lorsque la période de mobilisation des ressources initiale s'achèvera officiellement. Le plan stratégique prévoit également des vues du Comité sur le rôle du Fonds vert pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris au sein d'un paysage de la finance climatique en évolution. Le plan stratégique sera examiné dans le cadre du processus de reconstitution du Fonds vert en prenant en compte de l'évolution des priorités, y compris directives de la COP.

Mobilisation des ressources: Le Comité de la COP 21 a exhorté une conversion rapide de toutes les promesses restantes de dons pour le Fonds vert dans le processus initial de mobilisation des ressources (IRM), qui a débuté à la mi-2014 (pour une analyse détaillée, voir 2014 CFF 11) pour donner lieu a des accords de contribution signés. À la mi-2016, 43 pays contribuant, ainsi que plusieurs régions et villes ont promis 10,3 milliards US\$. Le Fonds vert a alors atteint «son niveau d'efficacité», à savoir le

pouvoir de prendre des décisions de financement, en mai 2015 lorsque 50% des promesses de financement reçues au cours de la conférence d'annonce de contributions en novembre 2014 a Berlin ont été entièrement libérés. À la 14éme réunion du Comité en octobre 2016, ce sont 9,9 milliards US\$ sur les 10,3 millions US\$ en promesses de dons pour le Fonds vert qui ont été converties en contributions signées.

Le Comité discutera des politiques de réapprovisionnement lors de sa 15e réunion. Dans le passé, cet article a suscité la controverse, car les membres du conseil d'administration de pays en développement veulent éviter l'assignation des ressources ainsi que l'établissement du droit de vote pour la prise de décision par la contribution. Des efforts sont également susceptibles de se concentrer sur l'appel à des contributeurs non traditionnels, y compris du secteur privé et de fondations philanthropiques.

Il reste à confirmer que la reconstitution du Fonds vert sera déclenché une fois que 60% du total des contributions au Fonds d'affectation du Fonds vert reçu lors de la 11ème réunion du Conseil ont été approuvés pour des projets et des programmes ou à la fin du mois de juin 2017. Les efforts déployés par le Conseil de programmer 2500 millions US\$ de financement du Fonds vert d'ici la fin de l'année 2016 sont à voir sous cet angle.

Nouveau directeur exécutif: En février 2016, Hela Cheikhrouhou, la première directrice exécutive du Fonds qui a été nommée pour une durée initiale de trois ans, a annoncé qu'elle allait démissionner. Au cours de ses trois années avec le Fonds, elle a présidé la création du Secrétariat indépendant, a géré le processus de mobilisation des ressources initiale, et exécuté la décision du Conseil de finaliser la mise en œuvre du Fonds pour soutenir le développement des 17 premiers projets. Un conseil de recherche de successeur s'est conclu à la 15ème réunion du Conseil avec la confirmation de Howard Bamsey, qui possède une vaste expérience avec la CCNUCC comme ancien négociateur climatique en chef pour l'Australie, et qui a brièvement dirigé le Green Growth Institute (Global GGGI). Bamsey devrait débuter en janvier 2017.

Structure, organisation et dotation en personnel du secrétariat indépendant du Fonds. En décembre 2013, le secrétariat indépendant situé à Songdo, en Corée du Sud, a commencé ses fonctions avec environ 40 personnes. Le nombre de personnel devant être recruté a augmenté depuis en reconnaissant la charge de travail du Secrétariat. Début 2016, le but était fixé d'atteindre 100 postes occupés d'ici décembre 2016. À la mi-octobre 2016, le Secrétariat reste en manque de personnel avec actuellement 60 postes et le recrutement en cours pour ajouter 40 autres, y compris en élargissant le personnel pour le portefeuille de développement, de gestion et des pays et la relation d'accréditation et la préparation de soutien de manière significative. Un projet de réorganisation de la structure du secrétariat s'est bloqué en 2016. Le Secrétariat est actuellement structuré en quatre unités, à savoir la programmation par pays, l'atténuation et l'adaptation, Facilités pour le secteur privé (PSF), et des services de soutien, avec quatre bureaux pour le Conseil général, la gestion des risques du Fonds vert, le secrétaire du Comité et le vérificateur interne. Dans la réorganisation proposée du Secrétariat, les deux divisions d'atténuation et d'adaptation et le PSF seraient réorganisées respectivement en un portefeuille de développement et un portefeuille de gestion de division. Le Comité approuvera le budget administratif du secrétariat pour 2017 à Samoa; il devrait être sensiblement augmenté au cours du budget administratif de 2016 avec 29,2 millions US\$.

La structure de gestion des résultats et les indicateurs de performance. Depuis 2014, le Comité du Fonds Vert et le

Secrétariat ont travaillé pour mettre au point une structure de gestion des résultats avec des matrices de performance pour mesurer et évaluer les impacts, l'efficacité et rendement du financement. La structure des résultats définit les éléments d'un changement de paradigme vers des voies de développements faibles en émissions et résilientes face aux changements climatiques pilotés par les pays, et agrégées sur les activités du Fonds. Les activités d'atténuation incluent les transports faible en carbone, l'accès à une énergie à faible émission et la production d'énergie à toutes sous toutes formes; des réductions d'émission dans les bâtiments, villes, industries, et les appareils électroniques ; et la gestion durable des terres et des forêts (y compris la mise en œuvre de REDD+). L'unité de mesure principale est la réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GHG) comptabilisée en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone. Les activités d'adaptation incluent : la résilience renforcée des systèmes d'alimentation, d'eau et de santé; des infrastructures, des écosystèmes ; des moyens d'existence améliorés pour les personnes, communautés et régions vulnérables. Le Comité a adopté une matrice de mesure des performances séparée pour les activités REDD+ et les paiements en fonction des résultats obtenus. En 2016 les premiers indicateurs de performance pour l'adaptation et l'atténuation visant à mesurer les résultats des projets et programmes financés ainsi que l'impact des activités agrégées du Fonds ont étés affinés. A ce titre, les indicateurs évaluent également – qualitativement et quantitativement – les avantages sociaux, économiques et environnementaux et en matière d'égalité des sexes des investissements du Fonds Vert. En 2016, les efforts ont porté sur la recherche pour identifier les repères quantitatifs pour informer le cadre d'investissement du Fonds, pour soutenir l'examen et l'évaluation des propositions de projets aux côtés des efforts pour surveiller la mise en œuvre. D'autres travaux méthodologiques sont toujours en cours.

Cadre d'investissement et la procédure initiale d'approbation. Lors de la 11e réunion du Comité en Zambie en novembre 2015 le Comité a pour la première fois décidé sur les propositions de projets qui ont été évalués sur la base de six critères d'investissement qui misent sur 1) l'impact (la contribution aux domaines de résultat du Fonds vert) ; 2) la contribution au changement de paradigme ; 3) la contribution au développement durable; 4) les besoins des pays et populations bénéficiaires; 5) la cohérence avec les politiques et stratégies existantes des pays ; et 6) l'efficacité et les bénéfices de l'intervention proposée, y compris sa capacité à lever des financements additionnels (dans le cas de l'atténuation) ainsi qu'une liste de sous-critères et d'indicateurs spécifiques par activité convenue plus tôt en 2015. L'évaluation des propositions de financement à moyen et grand format est aidée par une approche de notation à l'essai, de classement des propositions comme faible, moyen ou élevé en fonction des critères d'investissement. Le Comité doit encore élaborer des méthodologies pour comparer les propositions « dans des contextes comparables » (par exemple, par groupe de pays ou par secteur), renforçant ainsi la concurrence dans la prise de décision tout en veillant à respecter l'équité, en sélectionnant aussi des projets issus des PMA, des PEID et des Etats africains. Le Comité prend des décisions sur chaque projet, informées par des recommandations d'un comité consultatif technique indépendant (ITAP) qui a été formé en 2015.

Depuis septembre 2016, le Fonds vert a reçu 44 propositions de financement nécessitant 3,4 milliard US\$ en appui du Fonds vert; 71% de ces propositions de financement sont dans les PMA, les PEID et les pays africains. Si elles sont mises en place, environ 40% du total de financement demandé au Fonds vert sont pour des efforts d'adaptation, avec 60% pour

l'atténuation. Il y a aussi 159 propositions qui sont à un stade précoce sous la forme de notes conceptuelles et qui, ensemble, nécessitent 7,9 milliards US\$ en soutien financier du Fonds vert.

Le Secrétariat a également publié au cours de l'été 2016 deux demandes de propositions ciblées pour des programmes pilotes spécifiques approuvées par le Comité en 2015 sur l'accès amélioré Direct (EDA) et les micro, petites et moyennes entreprises (PME), qui a reçu 12 notes conceptuelles pour l'EDA et 30 pour les PME pour des développements futur. Le Comité vérifiera que les propositions sont en conformité avec les recommandations environnementales et sociales du Fonds Vert, avec sa politique d'égalité des sexes, et financières, et évalue les propositions dans le cadre d'investissement du Fonds. Seules les demandes de financements autorisées par l'autorité nationale désignée (AND) ou le coordonnateur par pays, suivant la procédure de non-objection, pourront être présentées. Le travail en 2016 a jusqu'à présent mis l'accent sur l'évaluation et perfectionnement du processus d'approbation de la proposition, y compris en considérant les étapes après l'approbation du projet du Fonds vert et le cycle de financement du programme. Lors de sa 15e réunion à Samoa en décembre, le Conseil doit aussi approuver un processus d'approbation simplifié pour les micros projets à faible risque et ceux de petite taille.

Pour renforcer le flux de propositions de qualité, à la 11ème réunion du Comité en Zambie, il a été décidé de mettre en place un dispositif de préparation de projet (PPF). À sa 13ème réunion, le Comité a approuvé 40 millions US\$ pour la phase initiale du PPF qui sera ouvert aux demandes de toutes les organismes accrédités. Le Secrétariat prendra des décisions de financement du PPF avec une limite de 1,5 millions US\$ à l'appui de la subvention par demande de préparation.

Après trois tours de considérations de projet, à la mi-octobre 2016, le Comité a approuvé 1170 millions US\$ pour 27 projets soutenus par le Fonds vert, qui comprennent 6 projets/ programmes du secteur privé, et 7 devant être mis en œuvre par des organismes d'accès direct, y compris le premier dans le cadre du programme pilote EDA Pour un aperçu, voir le tableau 1.

Les instruments financiers et de gestion du risque: Le Fonds a recours à des instruments financiers au-delà des dons et prêts concessionnels à l'appui de ses 27 premiers projets et programmes soutenus, y compris les investissements de capitaux propres et de garanties de risque. À sa 13eme réunion, le Comité a proposé des lignes de gestion de risque et d'investissement pour un an pour le secteur public et privé. Alors que les projets du secteur public peuvent bénéficier d'un financement du Fonds de subvention à 100%, pour les investissements du secteur privé le volet de subvention est plafonné à 5% des coûts totaux. Pour les prêts, le cofinancement doit être recherché chaque fois que c'est possible. Toutefois, le Fonds fonctionne toujours sur une approche au cas par cas, comme un ensemble standard de modalités, même si pour les prêts du secteur public ils ne sont pas encore élaborés. Progressivement, le Fonds lui-même pourrait aussi proposer directement un plus large ensemble d'instruments financiers. Certains membres du Comité issus de pays en développement sont inquiets que la création d'outils financiers plus complexes fera du Fonds une structure bancaire, et non plus l'entité chargée du fonctionnement du mécanisme financiers de la CCNUCC qui met l'accent sur le respect des coûts supplémentaires d'interventions liées aux changements climatiques grâce à des financements concessionnels. Afin d'équilibrer les entrées dans le Fonds (actuellement sous la forme de subventions du secteur public et du secteur privé, apports en capital et prêts concessionnels

Tableau 1: Liste des propositions de financement complet approuvées par le Comité, en date du 14 Octobre 2016

| Uctobre | 7010 | | | | |
|---------|--|--|-------------|----------------------|--|
| Nombre | Nom du projet | Lieu | Thème | Entité accréditée | GCF Financement demandé (USD million) |
| FP001 | Construire la résilience des zones humides dans la province de Datem del Marañón | Pérou | Transversal | Profonanpe | 6.2 |
| FP002 | Amplifier l'utilisation de Systèmes d'Information climatique modernes et des alertes précoces | Malawi | Adaptation | PNUD | 12.3 |
| FP003 | L'augmentation de la résilience des écosystèmes et des communautés à travers la restauration des bases productives des terres salinisées | Sénégal | Adaptation | CSE | 7.6 |
| FP004 | Infrastructure intégrée de résilience climatique | Bangladesh | Adaptation | KfW | 40.0 |
| FP005 | Fonds de relance KawiSafi en Afrique orientale | Multiple (Afrique) | Transversal | Acumen | 25.0 |
| FP006 | Obligation d'efficacité énergétique verte en Amérique latine et dans les Caraïbes | Multiple (Amérique Latine) | Atténuation | IDB | 22.0 |
| FP007 | Soutenir les communautés vulnérables à gérer les pénuries d'eau induites par les changements climatiques | Maldives | Adaptation | PNUD | 23.6 |
| FP008 | Approvisionnement en eau en milieu urbain et projet de gestion des eaux usées | Fiji | Adaptation | ADB | 31.0 |
| FP009 | Assurance d'économies d'énergie (ESI) pour l'efficacité des investissements du secteur privé dans les PME | El Salvador/ régional | Atténuation | IDB | 21.7 |
| FP010 | Atténuation de risque et augmentation des investissements dans l'efficacité énergétique pour la construction de bâtiments en Arménie | Arménie | Atténuation | PNUD | 20.0 |
| FP011 | Adaptation basée sur l'écosystème à grande échelle en Gambie: Le développement d'une économie fondée sur les ressources naturelles résiliente au climat | Gambie | Adaptation | UNEP | 20.5 |
| FP012 | Programme d'hydrométallurgie Afrique - Renforcement de la résilience Pays en Afrique sub-saharienne; Phase 1: Projet Pays Mali | Mali | Adaptation | Banque Mondiale | 22.8 |
| FP013 | Améliorer la résilience des communautés côtières vulnérables aux impacts des changements climatiques apparentés au Vietnam | Vietnam | Transversal | PNUD | 29.5 |
| FP014 | Soutien Fonds vert pour l'adaptation climatique et l'atténuation pour le bassin de la mer d'Aral (CAMP ASB) | Tadjikistan, Ouzbékistan | Adaptation | Banque Mondiale | 19.0 |
| FP015 | Projet d'adaptation des zones côtières de Tuvalu | Tuvalu | Adaptation | PNUD | 36.0 |
| FP016 | Renforcement de la résilience des petits agriculteurs dans la zone sèche à la variabilité climatique et aux événements extrêmes | Sri Lanka | Adaptation | PNUD | 38.1 |
| FP017 | Action Climat et le Programme de développement de l'énergie solaire dans la région de Tarapaca au Chili | Chile | Atténuation | CAF | 49.0 |
| FP018 | Intensification réduction des risques d'inondations éruptives du lac glaciaire dans le nord du Pakistan | Pakistan | Adaptation | PNUD | 37.0 |
| FP019 | Amorçage financier et instruments d'utilisation des terres de planification pour réduire les émissions provenant de la déforestation | Equateur | Atténuation | PNUD | 41.2 |
| FP020 | Facilité pour l'énergie durable pour les Caraïbes orientales | Dominique, Grenade, St. Kitts et Nevis, St. Lucia, St Vincent et les Grenadines | Atténuation | IDB | 80.0 |
| FP021 | Projet de gestion des crues urbaine intégrée au Sénégal | Sénégal | Adaptation | AFD | 16.8 |
| FP022 | Développement de vergers d'Argan dans des environnements dégradés | Maroc | Transversal | ADA | 39.3 |
| FP023 | Agriculture résiliente au climat dans trois des régions de cultures sur pied extrêmement vulnérables du Nord (CRAVE) | Namibie | Adaptation | EIF | 9.5 |
| FP024 | Habiliter pour s'adapter: Créer des moyens de subsistance résilients au changement climatique grâce à gestion des ressources naturelles à base communautaire en Namibie | Namibie | Adaptation | | 10.0 |
| FP025 | Financement d'installations d'énergie durable (SEFF) | Arménie, Egypte, Géorgie, Jordanie, Moldavie, Mongolie, Maroc, Serbie, Tadjikistan, Tunisie | Transversal | EBRD | 378.0 |
| FP026 | Paysages durables au Madagascar oriental | Madagascar | Transversal | CI/EIB | 53.5 |
| FP027 | Programme d'accès universel à l'énergie verte (REAP) | Benin, Kenya, Namibie, Nigeria and Tanzanie | Atténuation | Deutsche Bank | 80.0 |
| | | | | | |

publics) avec la prise de risque et le taux de concessionnalité des financements que le Fonds Vert pourrait proposer, le Fonds a également défini des sauvegardes tels que les coussins de capitaux. Ceux-ci permettent de garantir que les contributions en subventions ne seront jamais utilisées pour compenser des prêts non performants, et pour maintenant la possibilité du Fonds vert de proposer une part importante de ses fonds sous la forme de subventions. Le niveau du coussin de capital devra être ajusté en fonction du profil de risque et de prise de risque du Fonds, qui doit encore être déterminé en détail. Le Comité, lors de sa 13ème réunion réitère son intention que le Fonds vert puisse prendre des risques que les autres institutions ou fonds ne sont pas disposés ou en mesure de prendre. Cette question demande à être surveillée de près par le Comité de gestion des risques du Comité en lien avec le gestionnaire des risques au secrétariat. En 2016, le Comité de gestion des risques et le Comité ont approuvé la mise en place d'un registre des risques qui traite également des risques non financiers auguel le fonds est confronté dans ce cadre, y compris le risque de réputation. Il doit être mis à jour aussi souvent que le Comité de gestion des risques le juge nécessaire, mais au moins une fois tous les trois ans.

Allocation. Le Fonds Vert est censé "équilibrer" les fonds alloués à l'atténuation et l'adaptation. En 2014, le Comité a approuvé un cadre d'attribution qui a précisé que le Fonds Vert se doit de consacrer 50% de son financement sur l'adaptation, dont 50% sera dépensé dans les PMA, les PEID et les États africains. Les allocations seront mesurées en équivalent dons. S'il n'a pas été définit de plafond pour l'allocation maximum par pays, le Comité a souligné l'importance de l'équilibre géographique (voir le CFF 11 de 2014 pour plus de détails sur la méthode de répartition). En octobre 2016, le financement approuvé par le Comité pour 27 projets sont ainsi répartis, 29% à l'atténuation, 27,5% à l'adaptation et 43,5% à des questions transversales (bien que les critères utilisés par le Secrétariat pour allouer un financement au titre des propositions transversales soit à l'adaptation ou à l'atténuation pour le calcul de l'équilibre général restent peu claires). La répartition régionale montre une proportion de 25,3% pour l'Afrique, 20,4% pour l'Asie-Pacifique et de 18,8% pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avec 32,3% allant à un projet unique multi-région. Les PEID reçoivent 15,5% des allocations jusqu'à présent, tandis que 19,4% du financement du Fonds vert approuvé va aux PMA.

Appropriation par les pays. A maintes reprises, le Comité a rappelé les principes fondamentaux du Fonds Vert : l'appropriation par les pays et l'initiative nationale. Dans chaque pays, une Autorité Nationale Désignée (NDA) ou un coordonnateur sera le point de contact avec le Fonds, et chargé de développer et de proposer au Fonds Vert un programme de travail pour le pays en question. Il sera également chargé de vérifier la cohérence des propositions avec les priorités et plans nationaux de développement et de lutte contre les changements climatiques. En août 2016, 141 pays ont déjà nommé une NDA ou un coordonnateur. Les pays peuvent déterminer la structure, le fonctionnement et la gouvernance de leur NDA. À sa 15ème réunion, le Comité devrait approuver les lignes directrices en matière de propriété de pays mis à jour avec des indications plus détaillées, y compris sur les fonctions de coordination de pays et l'engagement des parties prenantes. Une proposition de projet devra être appuyée par une lettre formelle de non-objection du NDA ou du coordonnateur adressée au Secrétariat afin d'être considérée par le Fonds vert. Pour les propositions régionales, chaque pays dans lequel le projet/programme doit être mis en œuvre doit émettre une lettre de non-objection. Ce système devrait permettre de renforcer l'appropriation nationale des projets financés par le Fonds Vert, notamment ceux qui ne sont

pas mis en œuvre par le gouvernement (mais par le secteur privé par exemple).

Les modalités d'accès. Le Fonds Vert travaille avec de nombreux partenaires. Comme dans le Fonds d'Adaptation (établi sous le Protocole de Kyoto), le Fonds Vert donne aux pays bénéficiaires l'accès direct aux financements via des intermédiaires ou des organismes de mise en œuvre nationaux, régionaux ou infranationaux. Cela peut inclure des ministères, ONG, banques nationales de développement ou tout autre organisation domestique ou régionale qui répond aux normes imposées par le Fonds. Une lettre de non-objection de la NDA ou du coordonnateur du pays est également nécessaire dans le cadre du principe de propriété par pays pour permettre l'accréditation d'accès direct d'une entité à procéder. Les pays peuvent également accéder aux financements via des organismes régionaux et internationales accréditées (banques multilatérales et régionales de développement et agences onusiennes) sous accès international. Les organismes du secteur privé peuvent aussi être accréditées en tant que intermédiaires ou organismes de mise en œuvre. Les pays en développement ont également souhaité étudier les modalités d'un accès direct renforcé (EDA), aux termes duquel les institutions accréditées par pays prennent leurs propres décisions sur la façon de programmer les ressources sous une allocation des ressources du Fonds vert. Dans le cadre d'un programme pilote EDA de 200 millions US\$, une demande de juillet 2016 pour les propositions EDA a inscrit 12 notes conceptuelles. À sa 14eme séance, le Comité du Fonds vert a approuvé son premier projet EDA pour un programme de petites subventions en Namibie.

Un cadre pour l'accréditation, assorti de normes fiduciaires et de sauvegardes sociales et environnementales. En 2014, le Comité a adopté un cadre général pour l'accréditation avec un processus en trois temps. Les organismes de mise en œuvre et les intermédiaires issus du secteur privé et du secteur public devront avoir mis en place des sauvegardes sociales et environnementales inspirées des meilleures pratiques, et répondre à des normes fiduciaires très fortes, pour assurer une bonne gestion financière. Les organismes de mise en œuvre et les intermédiaires à la fois du secteur public et privé doivent avoir mis en place les meilleures pratiques sociales et environnementales et répondre à des normes fiduciaires solides pour assurer une bonne gestion financière, avec des normes fiduciaires spécialisées supplémentaires nécessaires à l'intermédiation financière et la gestion du programme. Les organismes accrédités par le Fonds vert (AEs) doivent également montrer leur capacité à se conformer à la politique d'égalité des sexes du Fonds vert adoptée en mars à 2015.

En juin 2014, le Fonds a adopté les standards de performance de la Société Financière Internationale (IFC), qui s'occupe des activités du secteur privé pour le groupe de la Banque Mondiale, comme sauvegardes sociales et environnementales (ESS) provisoires du Fonds Vert en attendant qu'il développe ses propres ESS au cours des trois prochaines années via un processus participatif et multi-parties prenantes. Le processus d'élaboration des mesures du Fonds vert est déjà repoussé et devra commencer pour de bon début 2017. Le Fonds vert est également en retard dans le développement de son propre Système sociale de gestion (ESMS) et sa politique environnementale et de politique sociale (ESP).

Dans le cadre d'un système d'accréditation gradué qui ajuste l'exigence en matière de normes fiduciaires et de ESS en fonction du niveau de risque, de la complexité et de la taille des projets/ programmes qui seront mis en œuvre, les organismes candidats choisissent le type d'accréditation quelles recherchent et décident si elles veulent proposer d'autres fonctions plus complexes.

Les organismes déjà accrédités pour fournir des fonctions intermédiaires supplémentaires¹. Un comité d'accréditation composé de six membres sera chargé d'étudier les dossiers des candidats et faire des recommandations au Comité sur l'accréditation ou non de l'entité candidate et sur les conditions de son accréditation. La période d'accréditation initiale est valable pour 5 ans après quoi l'entité doit se réinscrire.

Organismes d'exécution du Fonds accrédités: Depuis que l'appel à candidatures d'accréditation a été ouvert en novembre 2014, le Secrétariat a reçu 111 demandes, y compris 30 d'organismes d'accès direct et 24 du secteur privé. Le Comité du Fonds vert a adopté ses 20 premiers organismes d'exécution et les intermédiaires en deux ensembles à ses 9ème et 10ème réunions. Après report de l'examen d'un autre ensemble de neuf organismes candidats à la 11ème réunion du Conseil en 2016, à ce jour 21 autres organismes ont été approuvés en deux ensembles à la 12ème et à la 14ème réunion du Comité pour un total de 41 organismes. Parmi eux, 23 sont des organismes d'accès internationaux et 18 organismes directs d'accès (11 nationaux et 7 régionaux) avec 7 du secteur privé (voir: http:// www.climatefundsupdate.org/listing/green-climate-fund pour un aperçu des organismes accrédité par le Fonds vert). Le processus actuel du Fonds vert a été relativement efficace, mais a suscité des préoccupations avec certaines parties prenantes, y compris à l'égard de sa transparence et de sa rigueur ainsi que la diversité et l'équilibre des organismes accrédités par le Fonds vert. A l'origine, les identités des candidats ne devaient être révélées qu'après l'approbation du Comité, généralement plusieurs semaines avant la décision actuelle. Cependant, des opinions indépendantes tierces sur le bilan des organismes candidats ne font pas encore partie du processus d'examen du comité d'accréditation et il v a un manque d'information sur le canal d'accréditation. Des membres de pays en développement faisant partie du conseil d'administration ont soulevé des inquiétudes autour de la prépondérance des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux et des organisations de financement parmi les 41 premiers AEs (avec 23 organismes internationaux d'accès). Ils ont appelé plus de soutien et de une mise au point sur l'accréditation des institutions nationales et régionales (59 organismes d'accès direct ont été désignés par 37 pays en septembre 2016). En 2016, le Comité a également discuté mais doit encore se mettre d'accord une stratégie d'accréditation. Les options comprennent la priorité ou la fixation d'un plafond pour certaines catégories d'organismes ou l'exclusion de certains, par exemple, toutes les agences de crédit à l'exportation. Des questions plus larges sur la façon dont l'accès au financement du Fonds vert permettra aux partenaires potentiels d'exécution de se livrer à l'ordre du jour du Fonds doivent également être prises en compte. Cette question sera réexaminée à la 15ème réunion du Comité à Samoa.

Suivi et responsabilisation: L'instrument régissant le Fonds vert pour le climat prévoit trois mécanismes distincts de reddition de comptes, à savoir une unité d'évaluation indépendante (IEU) rapportant au Comité, une unité indépendante de l'intégrité (IIU) et un mécanisme de recours indépendant (MII). A Songdo en juin 2014, le Comité a décidé des termes de référence pour l'ensemble des trois mécanismes, en précisant par exemple que l'IRM recevra les plaintes des personnes liées au financement des opérations ainsi que les plaintes des pays bénéficiaires concernant les décisions de financement du Comité. Un comité de nomination du Comité établi en 2015 a supervisé le processus de recrutement et de sélection en cours pour la direction des mécanismes indépendants de responsabilisation du FVC. À la mi-octobre les postes des IIU et IRM étaient pourvus d'ici et une décision sur le responsable du IEU en cours. Les trois mécanismes

devraient commencer à travailler peu a la fin de cette année. Lors de sa 11ème réunion, le Comité a également approuvé une surveillance initiale et la responsabilisation (M&A) du cadre pour les organismes accrédités du Fonds vert, ce qui représente un élément clé du cadre de surveillance et de responsabilité plus large du Fonds Vert. Il définit les mesures d'incitation et des mesures correctives pour assurer le respect par les organismes accrédités avec les garanties, les normes et la politique d'égalité des sexes du Fonds vert. Le cadre repose principalement sur l'auto-vérification obligatoire régulière des organismes accrédités, avec seulement des vérifications ponctuelles par le Secrétariat, mais souligne également un rôle de surveillance pour les NDAs et les acteurs locaux à travers des approches de suivi participatif. Il comprend également une disposition importante pour surveiller le déplacement de l'ensemble du portefeuille des EI, pas uniquement la partie non financé des GCF, l'abandon des combustibles fossiles comme condition de ré-accréditation après cing ans.

Préparation et soutien à la préparation. Les PMA, PEID et plusieurs pays développés siégeant au Comité du Fonds vert ont défendu la nécessité d'un soutien précoce pour des « activités de préparation » qui renforceraient la capacité des pays à accéder de manière efficace aux financements et monter des programmes du Fonds vert. L'Allemagne et la Corée du Sud ont contribué à des ressources additionnelles précoces pour ces activités. Si tous les pays en développement auront accès aux financements pour la préparation, le Comité a approuve les programmes de travail pour la première tranche de 29 millions US\$ et allouera 50% de ses ressources aux Etats les plus vulnérables, y compris les PMA, PIED et les Etats africains. Jusqu'à présent, 43 millions US\$ a été approuvé pour les activités de préparation, dont 50% permettra d'aider les pays vulnérables, notamment les PEID, les PMA et les pays africains.

Soutiendra en priorité les intermédiaires et organismes de mise en œuvre nationales, infranationales et régionales pour les aider à répondre aux normes d'accréditation du Fonds vert était une des priorités de ce programme. L'objectif étant de s'assurer que les normes d'accréditation ne deviennent pas un frein à l'accès direct aux financements du Fonds vert. Le Fonds propose également des financements pour renforcer les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires, notamment en matière de mécanismes de coordination-pays et les consultations multiacteurs mais aussi pour préparer les pays à concevoir et mettre en œuvre des projets et des programmes. Au niveau national, l'AND ou le coordinateur joue le rôle principal d'orienter les financements pour la préparation, fixés pour l'instant à 1 million US\$ maximum par pays et par an. Le Fonds vert doit l'un des rare fonds international destiné à donner aux NDAs un accès direct au financement pour les activités institutionnelles et le développement des programmes de pays.

En septembre 2016, le Secrétariat GCF a reçu 81 propositions de soutien à la préparation et approuvé des propositions provenant de 50 pays (dont 34 des PEID) avec le soutien de préparation d'une valeur 13,4 millions US\$. La majorité de ces fonds (12,1 millions US\$) servira à soutenir les NDAs ou des coordonnateurs et la préparation des programmes de pays dans 43 pays. En 2016, le Comité a pris des mesures pour simplifier les accords de subvention de préparation, y compris par le biais d'accords-cadres avec les fournisseurs de disponibilité opérationnelle tels que le PNUD ou GIZ qui opèrent dans de nombreux pays. À sa 13ème séance, il a également révisé la liste des activités qu'il peut prendre en charge jusqu'a présent ainsi qu'inclure jusqu'à 2 millions US\$ par pays pour la formulation de plans nationaux d'adaptation (PAN) et autres processus de planification de

l'adaptation. Le Comité examinera l'état de préparation du Fonds et le Programme de soutien préparatoire en 2017.

Opérations du secteur privé: la sensibilisation et l'engagement à du Fonds vert avec le secteur privé est considéré comme un élément déterminant clé du Fonds. Créée à l'origine comme un service du secteur privé séparé (PSF), le Fonds a cherché à rendre les activités du secteur privé comme un aspect transversal de toutes les opérations fonds vert, y compris dans l'accréditation, le développement du portefeuille et de gestion et en mettant l'accent sur la facilitation des investissements privés et domestiques dans les stratégies bas-carbone et résilientes.

Un groupe consultatif de 20 personnes sur le secteur privé (PSAG) composé de huit représentants du secteur privé (dont 4 sont issus de pays développés et 4 de pays en développement), de deux experts de la société civile et de trois membres du Comité (chacun de pays développés et de pays en développement) est chargé de fournir une orientation stratégique sur l'engagement du Fonds avec des acteurs du secteur privé. Le PSAG travaille étroitement avec le secrétariat et avec les comités d'investissement et de gestion des risques. Depuis sa formation, le PSAG s'est rencontré à plusieurs reprises et a élaboré pour le Comité des principes généraux ainsi que des recommandations ciblées afin d'élargir les options d'engagement du Fonds et les opportunités avec le secteur privé, par exemple sur la mobilisation de fonds à grande échelle ou le travail avec les organismes locaux, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Suite aux recommandations de base par le PSAG, le Comité lors de sa 10ème réunion a approuvé un programme pilote du MPME de 200 millions US\$ et d'un programme pilote de 500 millions US\$ pour la mobilisation des ressources à grande échelle. Le Comité a décidé lors de sa 13ème réunion sur les modalités d'une demande de propositions pour le pilote MPME. L'appel à propositions ouvert pendant l'été 2016 a sollicité 30 notes conceptuelles pour le développement ultérieur. À sa 15ème séance, le Comité est également considéré les modalités d'une demande de propositions visant à mobiliser des ressources à grande échelle.

Egalité des sexes: tous les financements du Fonds Vert doivent respecter l'égalité des sexes et présentés dans un plan d'action et une politique d'égalité des sexes pour le Fonds, adoptés lors de la 9ème réunion du Fonds Vert en mars 2015 et actuellement en révision. La politique d'égalité des sexes est fondé sur des principes et s'applique pour tous les domaines de financement et les décisions de financement du Fonds vert, rendant par exemple obligatoire une évaluation sociale et d'égalité des sexes pour chaque proposition ainsi que d'un plan d'action sur l'égalité des sexes spécifique à chaque projet de financement. Les questions d'égalité des sexes sont également intégrées dans toutes les orientations et politiques opérationnelles du Fonds Vert en matière d'investissements, dans les procédures d'accréditation et dans les processus pour impliquer les parties prenantes. Ces décisions contribuent à faire du Fonds Vert le premier fonds climat à intégrer l'égalité des sexes dans ses opérations dès le départ. Le Comité devra également mettre en œuvre d'autres principes inscrits dans l'instrument directif à ce sujet : notamment, l'équilibre homme-femme dans le secrétariat (où les femmes sont sous-représentés parmi le personnel international) et au Comité de 24 membres (qui, en septembre 2016 ne compte que 3 femmes, et 6 pour les membres suppléants). L'égalité des sexes et l'expertise en la matière seront également clé pour les différents comités et groupes consultatifs du Fonds Vert, y compris le PSAG, l'ITAP et le comité d'accréditation.

Relation du Fonds Vert avec la CCNUCC et la COP. Le Fonds Vert est une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier

de la CCNUCC. Il « rend compte et fonctionne sous la direction de la COP". Le Comité a cherché à définir les arrangements entre la COP et le Fonds Vert dans une décision qui réaffirme sa responsabilité dans les décisions financières, datée d'octobre 2013 et adoptée par la COP à Varsovie. Le Comité Permanent des Finances (SCF) - espace complémentaire qui cherche à faire l'état des lieux et le suivi de l'architecture mondiale des financements climat - a également élaboré des recommandations à ce sujet. Chaque année, le Comité du Fonds vert prépare un rapport sur ses programmes, politiques, priorités et l'état de ses ressources et répond aux réactions et orientations qu'il reçoit de la COP. En outre, la COP a l'autorité de commander une évaluation indépendante du Fonds Vert, sur sa performance et celle du Comité, l'adéquation des ressources disponibles, dans le cadre des revues périodiques du mécanisme financier de la CCNUCC. En 2016, le Comité du Fonds vert, pour suivre les orientations de la COP a examiné des cadres de travail pour accroître la collaboration du Fonds vert avec les organismes et entités de la CCNUCC, tels que le Comité exécutif de la technologie ou le Comité d'adaptation, ainsi que de nouer une complémentarité plus forte et une cohérence entre les différentes institutions de fonds climatique.

Participation et contribution des observateurs et parties prenantes. L'instrument directif du Fonds Vert anticipe une participation importante des parties prenantes dans la conception, le développement et la mise en œuvre des stratégies et activités financées par le Fonds Vert. Les parties prenantes incluent très largement « les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les groupes vulnérables, les femmes et les populations autochtones ». La mise en œuvre de cette orientation se fait principalement dans le cadre des dispositifs pour l'appropriation nationale et de la programmation. dans les critères pour l'accréditation des intermédiaires et organismes de mise en œuvre, et dans le soutien aux activités de préparation. L'égalité des sexes est aussi au cœur des processus d'implication des acteurs nationaux et infranationaux dans la programmation du Fonds Vert. A la suite de la 6ème réunion du Comité en 2014 le secrétariat a fait des efforts pour consulter les observateurs entre les réunions officielles via des appels à contributions écrites et des téléconférences avec l'équipe du secrétariat chargé de préparer les documents pour le Comité. Toutefois, le Secrétariat doit encore élaborer des directives d'engagement des parties prenantes afin d'améliorer la sensibilisation globale et la participation des parties prenantes et des observateurs dans le FVC.

Il y a aussi une disposition pour les parties prenantes à observer les délibérations du Fonds, et pour deux observateurs actifs chacun provenant du secteur privé et de la société civile afin d'apporter une contribution aux réunions du Comité. En 2016, le Comité a entrepris un examen participatif de la participation des observateurs devant le Comité dans le but de remédier aux faiblesses existantes, telles que le manque de soutien financier pour la participation d'observateurs des CSO de pays en développement ou l'absence de représentation directe des peuples autochtones. Cet avis doit être conclu à la 15ème réunion du Comité en décembre à Samoa.

Divulgation de l'information et stratégie de communication: à sa 12ème séance, le Comité du Fonds vert a approuvé une politique de divulgation de l'information révisé, qui travail avec une pratique de divulguer les informations. Les documents pour les réunions du Comité sont publiés sur le site internet du Fonds Vert au moment où ils sont envoyés aux membres du Comité, conseillers et observateurs actifs (www.greenclimate. fund). Dans la politique de divulgation actuelle, les documents ne sont confidentiels que dans certains cas exceptionnels, ou

circonstances extraordinaires. La politique complète de divulgation de l'information prévue de longue date a également permis la webdiffusion des réunions du Comité, permettant aux parties prenantes dans le monde entier depuis la 13ème réunion du Comité de tirer parti de cette façon relativement faible de coût pour accroître la transparence et la sensibilisation du public au processus de prise de décision du Fonds vert. La politique a également établi un échéancier pour la divulgation publique des évaluations environnementales et sociales liées à des projets à plus haut risque, soit 120 jours (Cat. A,), 30 jours avant la divulgation pour les projets à risque moyen (Cat. B), conformément à la pratique établie mondialement. Une stratégie de communication pour le Fonds, qui consiste à définir les paramètres de partage d'information avec le public, ne sera officiellement étudiée qu'au début de 2017. Le Secrétariat - aidé par un site Web mis à jour et élargi pour le Fonds - aura également besoin de plus de soutien en personnel afin d'intensifier ses activités de sensibilisation dans le cadre des politiques mandatés pour renforcer la sensibilisation mondiale et le soutien au Fonds vert.

Perspective pour 2017

Début 2016 au cours d'une réunion informelle, le Comité a décidé de tenir quatre réunions du conseil d'administration en 2016 afin de répondre aux attentes élevées pour le Fonds vert et démontrer qu'il peut verser des fonds pour des projets et des programmes de qualité rapidement. Le Fonds a pris l'objectif ambitieux d'atteindre 2500 millions d'US\$ de financement approuvé pour 2016 afin de maintenir son calendrier pour commencer un processus de reconstitution à la mi-2017. Cette orientation signifie qu'un certain nombre de décisions opérationnelles importantes accompagnant les politiques et les cadres de travail pour les projet de développement, l'approbation et la supervision des projets en cours et la gestion ont reçu moins d'attention 2016. A la recherche d'un équilibre approprié entre la volonté d'agir rapidement pour démontrer sa compétence opérationnelle et fournir un portefeuille délibéré

et percutant reste un enjeu primordial pour le Fonds. Des fonctions opérationnelles importantes doivent être développées sans plus tarder. Les priorités vitales à cet égard comprennent: (i) l'articulation de l'appétit pour le risque du Fonds vert et les orientations générales d'investissement avec des termes détaillés et les conditions du Fonds vert pour les subventions du secteur privé et public, les prêts, les participations et les garanties de risque (ii) l'élaboration d'un système de gestion environnemental et social (ESMS) pour le Fonds ainsi que le début d'un processus pour développer ses propres sauvegardes environnementales et sociales; et (iii) le développement d'une meilleure pratique de politique de rendement entièrement articulé pour l'adaptation, l'atténuation et le REDD + fondé sur les résultats des financements. Le Fonds est également toujours aux prises avec d'importantes politiques administratives, y compris la sécurisation des privilèges et immunités qui permettra au personnel nommés du Fonds et au personnel d'agir dans les pays bénéficiant d'un financement du Fonds vert. Les trois réunions du Comité d'administration prévues en 2017 (probablement mars, juin et octobre) doivent aborder ces questions politiques en suspens afin de veiller à ce que le Fonds attire et investisse dans des projets et des programmes transformateurs et novateurs. Le Secrétariat et le Comité auront besoin d'une expertise, de compétences et de capacités adéquates à fournir sur ce mandat important. Avec un programme de gros travaux restant à accomplir, de meilleurs systèmes de prise de décision intersessions seront nécessaires, ce qui peut nécessiter un accord sur les procédures de vote en l'absence de consensus. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises, et est à l'ordre du jour de la dernière réunion du Comité de 2016. En outre, les nouveaux co-présidents doivent être élus lors de cette réunion. Ils devront travailler avec le nouveau directeur exécutif du Fonds pour développer une approche commune pour relever ces défis, et la réalisation de la promesse d'un fonds créé pour soutenir un changement de paradigme vers de faibles émissions de carbone et un développement résilient au changement climatique.

References liens utiles

Le site internet du Fonds Vert: www.greenclimate.fund

Green Climate Fund (2011). Governing Instrument for the Green Climate Fund. http://www.greenclimate.fund/documents/20182/56440/Governing_Instrument. pdf/caa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235

Green Climate Fund Website/ Browse Projects: http://www.greenclimate.fund/projects/browse-projects

Green Climate Fund (2016). Press Release, GCF Board approves USD 745 million in funding proposals. http://www.greenclimate.fund/documents/20182/38417/release GCF 2016 B14.pdf/9da164c0-e5ef-4678-adbd-d9f604308947

Green Climate Fund (2016). Status of the Initial Resource Mobilization Process. GCF/B.13/INf.06, 4 June 2016; http://www.greenclimate.fund/documents/20182/226888/GCF_B.13_Inf.06_-_Status_of_the_Initial_Resource_Mobilization_process.pdf/03e5ad67-d3d3-4755-a1e9-20235d0272bf

Heinrich Böll Stiftung North America, GCF Dossier: https://us.boell.org/green-climate-fund-dossier-0.

Schalatek, L. (2016). GCF Funding Approvals: Success is More Than Just Numbers. Heinrich Böll Stiftung North America. http://us.boell.org.

Notes

1. Les organismes déjà accrédités auprès du Fonds vert, du Fonds pour l'adaptation et du programme de la Commission européenne (UE DEVCO), ainsi qu'auprès d'institutions ayant des antécédents de collaboration avec le secteur privé peuvent demander une accréditation rapide, à condition que toutes les lacunes identifiées dans le respect des normes et garanties du Fonds vert soient considérées.

Les Notes Fondamentaux du financement climatique s'inspirent des données de Climate Funds Update et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur www.climatefundsupdate.org